



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 13 Janvier 2020 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Jacques RIGALLEAU, Florent JOURDAN, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ et Malik RABIA.

Absentes et excusées : Mmes et MM. Carine MIGNÉ (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Nadia RABREAU, Olivier ABILLARD, Sébastien SEGRET et Michelle REGEASE.

Absent : M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange FOUQUET.

Le compte-rendu de la réunion du 2 Décembre 2019 est approuvé.

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant** :
- SYDEV - Programme annuel de rénovation éclairage public 2020

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

Monsieur le Maire et Michel QUAIREAU prennent la parole.

➤ **Plan Pluriannuel d'Investissement**

Monsieur Michel QUAIREAU nous fait part des **divers investissements programmés par la Communauté de Communes Challans Gois Communauté sur la période 2018 à 2021**, qui représentent un **montant total de travaux de 47 093 767 €, pour le budget principal** :

- Aménagement du territoire : 6 628 383 €,
- Économique et développement touristique : 1 091 998 €,
- Politique de l'environnement : 16 855 457 €,
- Services à la personne : 21 250 150 €,
- Autres opérations (siège intercommunal) : 1 267 779 €,

et d'environ + 2 M€ pour les budgets annexes.

➤ **Fiscalité**

Monsieur Michel QUAIREAU nous fait part de la décision de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté **de ne pas augmenter les taux par rapport à 2019**, soit :

- Taxe d'Habitation : 10,08 %,
- Taxe Foncière non bâti : 2,23 %,
- Contribution foncière des entreprises : 24,53 %,
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 9,95 %.

➤ Prévention santé séniors

Monsieur le Maire nous rappelle que la Communauté de Communes Challans Gois Communauté assure depuis le 1^{er} Juin 2018 des missions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans suite à l'internalisation des CLIC au Département de la Vendée.

Fort du bilan positif de la première année de fonctionnement, plus de 500 participants, il a été décidé de poursuivre les actions de prévention en 2020, selon les objectifs suivants :

- Maintenir une programmation de conférences et proposer des actions sous forme d'ateliers et de stages (prévention active),
- Prendre en compte les demandes exprimées dans l'année par les usagers : sécurité routière, groupe de parole et temps d'échanges, initiation informatique, ...
- Proposer des solutions de transport pour les personnes les plus isolées pour faciliter l'accès aux actions proposées,
- Proposer des actions de répit pour les aidants,
- Structurer le partenariat avec chacune des communes (personnes relais, mairies, associations) permettant de relayer les informations au plus près des personnes âgées.

Sur notre commune, 2 ateliers et une réunion d'information, en lien avec le bien-être et la santé, ont été organisés et ont remporté un franc succès auprès de la quinzaine de participants à chaque évènement.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

➤ Taxe de séjour 2020

Par **délibération en date du 17 Septembre 2019**, le Conseil Communautaire a décidé d'instituer la **taxe de séjour sur l'ensemble des 11 communes du territoire de Challans Gois Communauté à compter du 1^{er} Janvier 2020**. Les taxes de séjour des communes de Sallertaine et St Christophe du Ligneron sont abandonnées au profit de la mise en place d'une taxe de séjour communautaire applicable aux 11 communes du territoire et que ces deux communes, continuant à prendre en charge des dépenses locales à vocation touristique, recevront en contrepartie une part d'attribution de compensation complémentaire correspondante.

Par conséquent, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'abroger les délibérations du Conseil Municipal n° 8-01-2016 en date du 11 Janvier 2016 et n° 13-04-2016 en date du 4 Avril 2016 instituant la taxe de séjour**.

➤ Budget Principal - Autorisation d'engager, liquider et mandater dépenses d'investissement

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territorial peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* », le Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits votés au budget 2019**, comme suit :

☞ Dépenses d'Investissement 2019	791 955,82 €,
☞ Montant dans la limite de 25 %	197 988,96 €.

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions.

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

➤ Pôle scolaire et périscolaire : Maintenance Système Intrusion

Suite à l'installation d'un système de gestion Intrusion PPMS dans le cadre de la construction du pôle scolaire, le Conseil Municipal **accepte le contrat d'assistance téléphonique et technique de la Société HOROFRANCE de Clisson, pour un coût annuel forfaitaire de 320,00 € HT, à compter du 1^{er} Janvier 2020, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation**.

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

↳ SYDEV - Maintenance Éclairage public 2020

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de la contribution annuelle au SYDEV concernant les travaux de maintenance d'Éclairage public pour l'année 2020 qui représente un montant de 5 163,20 € (468 points lumineux dont 112 garantis).

↳ SYDEV - Programme annuel de rénovation éclairage public 2020

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition technique et financière présentée par le SYDEV, concernant le programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2020, pour un coût total de travaux de 3 000,00 € HT soit une participation restant à la charge de la commune d'un montant de 1 500,00 €.

↳ STGS - Convention poteaux et bouches d'incendie

Dans le cadre de l'entretien et de la réparation des bouches, poteaux et réserves d'incendie, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention présentée par la Société STGS du Poiré Sur Vie, pour un coût de 25,00 € HT par poteau ou bouche d'incendie, pour une durée de 3 ans, soit pour notre commune, un montant total annuel de 2 100,00 € HT (83 poteaux d'incendie et 1 bouche d'incendie).

↳ Modification du Carrefour Place de l'Église

Dans le cadre des nouveaux travaux d'aménagement prévus pour la modification du Carrefour de la Place de l'Église, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GTP de St Gilles Croix de Vie, pour un montant total de 16 022,04 € TTC.

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions.

↳ Assainissement Extension réseau EU - Demande subvention Agence de l'Eau

Dans le cadre du zonage d'assainissement, nous avons prévu pour l'année 2020 des travaux d'extension du réseau eaux usées Rue des Mimosas, Chemin de la Petite Piétière et Chemin des Essarts, qui représentent un montant total des travaux 307 551,40 € HT. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'estimatif des travaux et décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

↳ PERSONNEL COMMUNAL

↳ Modification du Tableau des effectifs

En raison d'un avis favorable émis par la Commission du Personnel en date du 23 Décembre 2019 suite à une demande d'avancement de grade, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} Mars 2020, comme suit :

- suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- création d'un poste d'Agent de maîtrise, à temps complet.

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions.

↳ DIVERS

↳ Taxe de voirie - Requête de M. et Mme ROULLEAU

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. et Mme ROULLEAU, considérant l'illégalité de la taxe de voirie, auprès du Tribunal Administratif de Nantes :

- Annuler la taxe de voirie d'un montant de 44,34 € exécutoire le 9/12/2015,
- Condamner la commune à verser la somme de 500 € à titre de dommages-intérêts,
- Mettre à charge la commune la somme de 2 500 € en application de l'article L.761-1.

En réponse, la commune a considéré que la requête était doublement irrecevable et qu'aucun des moyens n'était fondé.

Le 10 décembre 2019, puis le 17 décembre (en raison d'une erreur matérielle), **la requête de M. et Mme ROULLEAU a été rejetée.**

Notre demande d'indemnisation (1 500 €) au titre des frais engagés pour se défendre a cependant été rejetée. Monsieur le Maire souligne que cette décision est satisfaisante mais qu'il en a tout de même **coûté 2 766,04 € à la commune.**

Monsieur le Maire souligne qu'à l'avenir, le retrait définitif de la Taxe de Voirie pour un transfert sur la TFNB, et donc TH, pourrait maintenant être étudié, en concertation avec l'Association des Riverains des Voies Rurales de Saint Christophe du Ligneron.

En effet, Monsieur Jean-Claude BIRON confirme qu'en raison d'absence de budget consacré à la reprise de la voirie de l'ex-Association Foncière, l'entretien ne peut être assuré, sauf pour des raisons de sécurité.

➤ Assemblée Générale de l'UDCCAS

Monsieur le Maire et Monsieur Patrick CHANSON rendent compte de leur participation à l'AG de l'UDCCAS du 10 Décembre 2019 dont l'un des thèmes développés portait sur le mal être des exploitants agricoles.

Afin de mieux gérer ces situations de plus en plus fréquentes depuis quelques années, un réseau s'est créé regroupant la Chambre d'Agriculture, la Confédération Générale de l'Agriculture (Pôle REAGIR), la MSA, et Solidarité Paysans en Vendée.

Monsieur Patrick CHANSON précise bien qu'il appartient à l'agriculteur de faire la démarche.

Des solutions de réinsertion, d'aide financière, de soutien psychologique peuvent être mises en place. Des statistiques ainsi que les coordonnées d'interlocuteurs professionnels et bénévoles sont accessibles sur les sites de chaque organisme et en mairie.

➤ Passeurs de mémoire et faiseurs de paix

Monsieur le Maire informe de la journée de valorisation du 4 Décembre à La Roche sur Yon au cours de laquelle avec 11 autres communes de Vendée, 4 jeunes ont présenté leur travail de l'année.

Ce moment, organisé par la DDCS en partenariat avec le Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG), s'inscrit dans le prolongement des 2 expositions d'octobre et novembre, salle Jacqueline Auriol, relatant le retour de 2 combattants de la guerre 14-18, comparant l'école de ce temps-là à celle d'aujourd'hui. La participation active de l'UNC et du CLEPHE est soulignée.

Les jeunes, accompagnés de leur animatrice, Solène RAUTUREAU et de Monsieur le Maire, ont pu commenter leur travail directement à Monsieur le Préfet.

Par courrier du 27 Décembre 2019, ce dernier salue « l'implication des jeunes ligneronnais ».

➤ CAUE - Prix départemental d'architecture et d'aménagement « Aperçus » - Pôle scolaire

Monsieur le Maire informe de la remise du prix « Aperçus » remis à la commune le 9 Décembre 2019.

Ce prix d'architecture récompense la qualité créative du pôle scolaire et aussi l'environnement, le choix des matériaux, ainsi que la dimension économique et écologique de l'infrastructure.

Monsieur le Maire et Madame Carine MIGNÉ ont pu recevoir ce prix, remis à 20 communes sélectionnées parmi 94 projets.

Monsieur le Maire rappelle que le choix de ce projet s'était réalisé dans le cadre d'un concours et que les 3 offres se situaient sensiblement au même niveau de prix. L'organisation et l'imbrication des 2 structures (école et accueil périscolaire), l'originalité du bâtiment et les économies d'énergie attendues avaient dicté ce choix.

➤ **Budget : dates des réunions**

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et nous fait part des dates de réunions de préparation du budget 2020 à 18 h : 23 Janvier, 13 Février et 26 Février.

➤ **Vœux de la municipalité du 17 Janvier 2020**

Monsieur le Maire rappelle la date des vœux, le 17 Janvier à 19 h, salle Jacqueline Auriol.

➤ **Galette Elus et Personnel le 27 Janvier 2020**

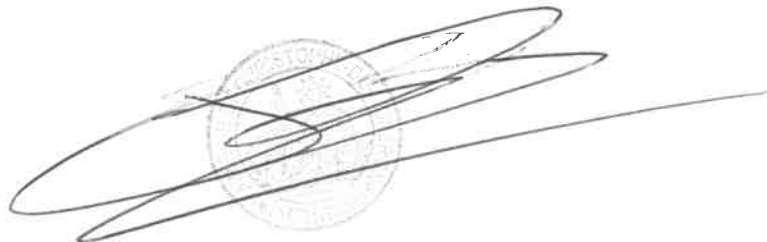
Monsieur le Maire informe de ce moment de partage entre Elus et Personnel, le 27 Janvier à 18 h 30.

➤ **Téléphone d'astreinte**

Les élus d'astreinte sont équipés d'un nouveau téléphone portable en vue de faciliter la gestion des appels. L'information sera présentée dans le prochain bulletin.

Séance levée à 21 h 50.

Pour extrait, Affiché le 20 Janvier 2020
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 3 Février 2020 à 20 h 30.